

En conformité avec les exigences de la loi 25, je nomme Alexandre Harvey, Directeur TI, comme responsable de la protection des renseignements personnels pour le Groupe Protech. Son rôle consistera à s'assurer que l'entreprise respecte et mette en œuvre la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi 25)*.

Plus concrètement, voici quelques exemples de dossiers qu'il devra chapeauter :

- Mettre en place les politiques et les pratiques encadrant la gouvernance des renseignements personnels au sein du Groupe Protech, incluant notamment :
 - Des règles de conservation et de destruction des renseignements personnels.
 - L'attribution des rôles et des responsabilités du personnel tout au long du cycle de vie des renseignements personnels.
 - La mise en place d'un processus de traitement des plaintes en matière de protection des renseignements personnels.
- Réaliser l'évaluation de facteurs relatifs à la vie privée (EFVP).
- Gérer les incidents de confidentialité ainsi que le processus de notification, au besoin.
- S'assurer que le personnel de l'entreprise soit sensibilisé et formé sur la protection des renseignements personnels et ses enjeux.

Pour toute question concernant la confidentialité des données personnelles vous voudrez bien contacter Alexandre Harvey au poste 1198 ou à aharvey@theprotechgroup.com.



David Ades
Président